



COMMUNE DE REAUMUR

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 11 mars 2024

N° 2024-20 : Etude et vote des comptes de gestion 2023 du budget principal « Commune » et des budgets annexes « Commerce », « Cité du Sacré-Cœur » et « Lotissement Le Clos de la Barre »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE et APPROUVE les comptes de gestion 2023 du budget principal « Commune » et des budgets annexes « Commerce », « Cité du Sacré-Cœur » et « Lotissement Le Clos de la Barre ».

N° 2024-21 : Compte Administratif 2023 et affectation du résultat du budget Commerce

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget Commerce, dressé par Madame Céline REVEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET COMMERCE						
Résultats reportés	6 103,19 €			4 660,72 €		
Affectation en 1068		10 552,38 €				
Opérations de l'exercice	17 224,00 €	0,00 €	3 861,54 €	15 236,01 €		
Résultat de l'exercice	6 671,62 €			11 374,47 €		

Résultats de clôture	12 774,81 €			16 035,19 €		
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	12 774,81 €			16 035,19 €		3 260,38 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaittent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 3 260,38 €.
- reporter en déficit d'investissement au 001 DI la somme de 12 774,81 €.
- affecter au 1068 (recettes investissement) la somme de 12 774,81 €.

N° 2024-22 : Compte Administratif 2023 du budget Cité du Sacré-Cœur

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget Cité du Sacré-Cœur, dressé par Madame Céline REVEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET CITE DU SACRE-COEUR						
Résultats reportés				22 011,44 €		
Affectation en 1068						
Opérations de l'exercice			22 011,44 €			
Résultat de l'exercice			22 011,44 €			
Résultats de clôture				0,00 €		
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS				0,00 €		0,00 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaittent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

N° 2024-23 : Compte Administratif 2023 du budget Lotissement Le Clos de la Barre

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget Lotissement Le Clos de la Barre, dressé par Madame Céline REVEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DE LA BARRE						
Résultats reportés		274 223,54 €				
Affectation en 1068						
Opérations de l'exercice	36 976,46 €	35 426,46 €	36 976,46 €	36 976,46 €		
Résultat de l'exercice	1 550,00 €		0,00 €	0,00 €		
Résultats de clôture		272 673,54 €				
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		272 673,54 €	0,00 €	0,00 €		272 673,54 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnassent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent d'investissement au 001 RI la somme de 272 673,54 €.

N° 2024-24 : Compte Administratif 2023 et affectation du résultat du budget Commune

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget Commune, dressé par Madame Céline REVEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET COMMUNE						
Résultats reportés	635 572,66 €			329 543,81 €		
Affectation en 1068		923 504,05 €				
Opérations de l'exercice	657 782,98 €	220 530,44 €	442 792,01€	777 230,04 €		
Résultat de l'exercice		486 251,51 €		334 438,03 €		
Résultats de clôture	149 321,15 €			663 981,84 €		
Restes à réaliser	692 125,57 €	423 836,65 €				
RESULTATS DEFINITIFS	417 610,07 €			663 981,84 €		246 371,77 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaissent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 246 371,77 €.
- reporter au déficit d'investissement au 001 DI la somme de 149 321,15 €.
- affecter au 1068 (recettes investissement) la somme de 417 610,07 €.

N° 2024-25 : Vote des taux d'imposition 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DECIDE de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	36,61 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	46,57 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	21,35 %

☞ AUTORISE Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N° 2024-26 : Etude et vote du budget primitif 2024 du budget principal « Commune »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2024 du budget principal « Commune » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 991 671,77 €
- Recettes de fonctionnement : 991 671,77 €

- Dépenses d'investissement : 1 445 725,69 €
- Recettes d'investissement : 1 445 725,69 €

N° 2024-27 : Etude et vote du budget primitif 2024 du budget annexe « Commerce »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2024 du budget annexe « Commerce » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 28 560,38 €
- Recettes de fonctionnement : 28 560,38 €
- Dépenses d'investissement : 33 074,81 €
- Recettes d'investissement : 33 074,81 €

N° 2024-28 : Etude et vote du budget primitif 2024 du budget annexe « Lotissement Le Clos de la Barre »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2024 du budget annexe « Lotissement Le Clos de la Barre » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 430 799,24 €
- Recettes de fonctionnement : 430 799,24 €
- Dépenses d'investissement : 430 794,24 €
- Recettes d'investissement : 430 794,24 €

N° 2024-29 : Personnel communal – Protection sociale complémentaire : Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DONNE mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale.

☞ DONNE mandat au Centre de gestion de la Vendée pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

N° 2024-30 : Personnel communal – Plan de formation 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ APPROUVE le plan de formation 2024 tel que présenté.

Vu le 12 mars 2024,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

